












TEMPS MORT

n° 22

CDO - SAISON 2018-2019

SOMMAIRE

| | | | |
|--|----|---|---|
|  PAGE | 3 | : | Mot du Président |
|  PAGE | 4 | : | Désignations et connaissances personnelles des acteurs |
|  PAGE | 5 | : | Tenue officielle |
|  PAGE | 6 | : | Arbitrer c'est former une équipe |
|  PAGE | 7 | : | Informations |
|  PAGE | 8 | : | Formations à l'examen régional |
|  PAGE | 9 | : | Adresse e-mails à utiliser |
|  PAGE | 10 | : | Questions posées par des arbitres |
|  PAGE | 12 | : | Contact |

Mot du Président

15 et 16 décembre : le père Noël du minibasket, les barrages d'accèsion en U13M région et les 1/8 de finales des Coupes et Challenges de l'Anjou. Grosse activité dans le monde du basket juste avant la trêve et les fêtes de fin d'année.

Notre groupe d'arbitres départementaux est jeune, très jeune ; nous nous devons de l'accompagner. Le talent est présent et nous devons aider les progressions. Pour ce faire, nous ciblons les observations et déjà des changements sont apportés dans les classements.

Bien sûr des coaches, des joueurs, des parents nous rappellent à la vigilance trop souvent...

Depuis septembre 2012 et ma prise de fonction à la présidence de la CDO il est de coutume d'organiser des stages de perfectionnement et d'approfondissement à fin janvier. En 2018 nous avons entendu les remarques "je voudrais bien aller au stage mais je joue, j'ai une désignation..." En 2019, nous avons décidé de profiter du Top 8 à Trélazé et du week-end sans rencontre (ou seulement le dimanche) pour placer un stage Perfectionnement (sur invitation à destination des potentiels déjà repérés) et un stage Approfondissement (ouvert à tous pour parfaire ses connaissances et assurer sa progression) le samedi 16 MARS 2019. Retenez cette date et j'espère que vous serez nombreux à participer.

Tous les membres de la CDO se joignent à moi pour vous offrir leurs meilleurs vœux pour l'année 2019. Que cette nouvelle année vous apporte plein de bonnes choses, de la réussite dans le domaine professionnel, dans vos études et vos examens à venir, dans le domaine de l'arbitrage aussi ; surtout la santé pour tous.

Bruno CHARBONNIER – Président de la CDO



DESIGNATION et CONNAISSANCES PERSONNELLES des acteurs

En principe une désignation respecte le principe de neutralité : elle ne concerne pas une équipe de votre club. Attention, cela ne veut pas dire votre ville et un autre club de la ville.

Maintenant vous avez pu muter pour un autre club, changer de ville de résidence etc... il n'est pas possible pour la CDO de connaître les antécédents de chacun et chacune.

Dans une telle situation, c'est à vous de respecter le principe de NEUTRALITE. Vous devez sur la rencontre ne pas manifester vos relations personnelles avec tel ou tel joueur, équipe, coach. Vous ne devez pas avoir d'attitudes ambiguës, de signes particuliers avec certain-e-s des acteur-trice-s de la rencontre ; pas d'embrassades, de tapes dans les mains, de rigolades, vous ne devez pas ostensiblement montrer que vous connaissez certain-e-s, la perception de ces signes est toujours mal interprétée par l'équipe adverse. SOYEZ NEUTRE pendant 40 minutes.

LA TENUE OFFICIELLE

La CFO nous a transmis la note suivante, merci d'en prendre connaissance :

Comme vous le savez, la FFBB a signé un contrat avec un nouvel équipementier pour la tenue des officiels (arbitres, officiels de tables de marque, statisticiens).

Une nouvelle tenue est donc disponible depuis la fin du mois d'août dernier auprès de la Boutique FFBB et les anciennes tenues ne sont plus commercialisées depuis cette date.

Néanmoins, compte-tenu de la rupture de stock temporaire due au succès de ces nouvelles tenues et donc de la difficulté de fourniture immédiate de ces équipements pour tous les officiels et de l'impact économique que peut représenter l'acquisition de ces nouvelles tenues (notamment pour les arbitres qui officient plusieurs fois par week-end et qui devraient acquérir plusieurs tenues), le Comité Directeur fédéral a pris les décisions suivantes :

- Le port de nouvelle tenue des arbitres n'est nullement obligatoire pour les rencontres de Championnats régionaux et départementaux, où les tenues de l'équipementier précédent restent parfaitement utilisables.
- La seule contrainte imposée aux officiels ainsi désignés est de porter la même tenue, afin d'assurer l'uniformité vestimentaire des officiels de la rencontre.

ARBITRER c'est **FORMER UNE EQUIPE**

Lorsque vous êtes désigné sur une rencontre, en premier ou deuxième arbitre, vous devez prendre conscience de constituer une équipe. Ce sera peut-être la première fois de la saison, vous avez l'habitude d'être en binôme, peu importe, vous devrez former une équipe.

Lorsque nous avons rencontré les arbitres de Jeep Elite ils ont insisté sur ce point important pour eux, un mois avant, dès qu'ils ont leur désignation, ils se contactent ; pour mémoire, à Cholet, ils n'avaient pas de lien géographique en venant de Clermont Ferrand, de Lyon et de Lille et ils arbitraient tous les 3 ensemble pour la première fois.

Au-delà de l'appel téléphonique en semaine, constituer une équipe cela commence par le briefing d'avant match, mais surtout pendant le match, en évitant les doubles coups de sifflet par exemple.

De plus en plus souvent nous recevons des informations sur des incidents de rencontre, des comportements de coachs ou de joueurs qui volontairement s'en prennent à un des deux arbitres.

Former une équipe c'est aussi être solidaire, se soutenir, se protéger.

Votre collègue se fait systématiquement interpellé par un des acteurs de la rencontre même quand ce collègue n'est pas à l'origine d'un fait de jeu... Vous devez intervenir, sans crainte, pour garantir cette solidarité et cet esprit d'équipe qui vous rendra plus "fort".

Vous avez toutes les armes en vous pour vous protéger, et protéger votre coéquipier, ces armes sont à votre disposition pendant le match, et vous les connaissez.

J'attire votre attention sur cette nécessité lorsque votre collègue est plus JEUNE, si c'est un arbitre FEMININ ; ce sont les cibles privilégiées de ces personnes qui se disent aimer le basket...

Quand deux équipes s'affrontent, une autre doit se former, celle des arbitres !

La CDO comme chef d'orchestre de ces équipes d'arbitres sera toujours à votre disposition en cas de besoin après une rencontre vécue comme facile ou comme difficile pour vous.

Lorsque des sanctions doivent être prises pour recadrer le jeu, c'est pendant la rencontre, et qu'après, il est trop tard pour réagir.

Dans le même registre, trop d'arbitres se retrouvent SEUL pour officier parce que personne n'a respecté la consigne d'appeler le mercredi son collègue, de passer un SMS. L'un ou l'autre : VOUS DEVEZ CONTACTER VOTRE COLLEGUE

Qu'en pensez-vous ? vous faites une équipe ou non ?

FORMATION à l'EXAMEN REGIONAL

Pour devenir arbitre régional, il faut passer l'Examen Régional. Une formation préparée à cet examen avec plusieurs séances de travail au Comité animées par Pierre GENDRE.

17 personnes sont concernées ; tous nos encouragements et nos vœux de réussite /

- BENAUD Océane
- BENETEAU Dorian
- BENOIST Anthony
- BOUCHONNEAU Tom
- CHARLOT Drazic
- CHENAY Mael
- CLAVEAU Amandine
- DECROUX Wendie
- DROUET Martin
- GUIBERT Valentin
- HY Marine
- JULIEN Thomas
- RETIERE Alexis
- SIMON Julie
- TROUSSIER Emeline
- VERRON Théo
- VINCENDEAU Stéphane

Adresse e-mail à utiliser

L'adresse mail cdo@basketball49.fr est facile à retenir et beaucoup l'utilise pour communiquer avec le Comité : envoi de formulaire concernant la Charte des Officiels et l'école d'arbitrage, indisponibilité, y compris une réclamation concernant des pénalités de la commission sportive pour non présentation de licences...

Afin de clarifier la communication et ne pas encombrer le CTF Nicolas BERGE par des questions qui ne sont pas dans ses missions, nous vous demandons :

- d'utiliser secretariat@maineetloirebasketball.org en priorité
- d'utiliser cdo@basketball49.fr exclusivement pour les PEA 6, les PEA 7, les stages de formation (perfectionnement, approfondissement), les JDA et autre question liée à la formation.

QUESTIONS POSEES

par des arbitres

Nous avons arrêté le jeu parce qu'une joueuse était blessée. Au bout de quelques secondes, elle s'est relevée et nous l'avons autorisée à rejouer. Mais quelle est la procédure exactement ?

La règle de la blessure est claire à ce sujet : Si le joueur blessé ne peut pas continuer à jouer immédiatement (environ 15 secondes) ou s'il reçoit des soins, il doit être remplacé sauf si l'équipe est réduite à moins de 5 joueurs sur le terrain de jeu (article 5.3).

Une particularité existe avec un temps mort. Si le joueur blessé (ou tout joueur qui saigne ou qui a une plaie ouverte) récupère pendant un temps-mort pris par l'une des équipes avant le signal de remplacement par le marqueur, ce joueur peut continuer à jouer

Une fuite d'eau sur le terrain a empêché le bon déroulement d'un match. Beaucoup de joueurs sont tombés mais par chance ne se sont pas blessés. Que devons-nous faire ?

Les arbitres peuvent décider, pour garantir la sécurité des joueuses et joueurs, d'interrompre le déroulé d'une rencontre. En effet, si une fuite d'eau est constatée et que celle-ci empêche la pratique de notre sport, le club organisateur devra tout mettre en œuvre pour trouver une solution à ce problème. Si aucune solution n'est trouvée et que la sécurité des joueuses et joueurs n'est toujours pas garantie, le club organisateur aura pour dernière solution de trouver une salle en remplacement.

Quoi qu'il en soit, les arbitres pourront remplir la feuille de marque à l'emplacement INCIDENT. Ensuite, il sera demandé de remplir le formulaire lié à cette démarche, à savoir INCIDENT(s) MATERIEL(s).

Dans le cas d'une fuite d'eau continue (par exemple en temps de pluie), et si aucune des solutions citées ci-dessus n'est possible, la rencontre devra être interrompue par les arbitres. La Commission Sportive devra prendre une décision dans les jours qui suivront.

Une joueuse d'une équipe a tiré en faisant rentrer le ballon par le dessous du panier. Le ballon est monté au-dessus de l'arceau et retombé dans le panier directement. J'ai refusé le panier. Mais ai-je bien fait ?

Dans le règlement officiel de la FIBA, il est précisé que si un joueur fait passer le ballon complètement à travers le panier par dessous, c'est une violation (article 16.2.4 Panier réussi et sa valeur). Dans cette situation, il fallait donc refuser le panier et effectuer une remise en jeu pour l'autre équipe.

Un entraîneur nous a interpellés sur la réparation d'une faute antisportive : sachant qu'une équipe est dans la pénalité (5 fautes d'équipe dans le quart temps), et qu'une faute antisportive est sifflée sur une action de tir avec un panier marqué, doit-on accorder 3 lancers-francs ?

Une faute antisportive est réparée par des tirs de lancers-francs. Le nombre de lancers-francs accordés doit être comme suit :

Si la faute est commise sur un joueur qui n'est pas en action de tir : 2 lancers-francs.

Si la faute est commise sur un joueur en action de tir : le panier compte s'il est réussi et il est accordé 1 lancer-franc en supplément.

Si la faute est commise sur un joueur en action de tir et que le panier est n'est pas marqué : 2 ou 3 lancers-francs selon la tentative de tir.

De plus, il n'est pas possible de cumuler la réparation de la faute antisportive et celle des 5 fautes d'équipe pour la même situation de faute et pour le même fautif. En d'autres termes, l'entraîneur en question n'avait pas raison en proposant ces 3 lancers-francs cumulés.

Concernant le type de licences

Vous avez été nombreuses et nombreux à nous interpellier pour des questions concernant les types de licences que l'on pouvait trouver dans notre sport. Voici un tableau qui, nous l'espérons, répondra à vos attentes :

| <u>Type de licences</u> | |
|-----------------------------------|---|
| JC | réservé aux joueurs licenciés participant aux compétitions de mineur à majeur |
| JC1 | réservé aux joueurs licenciés participant aux compétitions et demandant une mutation dans un autre club du département ou dans un autre département, ou relevant d'un caractère exceptionnel |
| JC2 | Demande de mutation hors délai |
| JT | Licence prêt |
| <u>Justifications Licence</u> | |
| BC | Joueur mineur |
| VT | Joueur majeur européen formé localement |
| JE | Joueur majeur européen non formé localement |
| OE | Joueur majeur Etranger fidèle (selon le nombre d'année licencié) |
| RH | Joueur majeur Etranger ne pouvant pas évoluer en Championnat de France ou qualificatif |
| RN | Joueur majeur Etranger pouvant évoluer en Championnat de France ou qualificatif |

LES CONTACTS UTILES

Comité Départemental de Basketball du Maine et Loire

✉ **6 rue Pierre de Coubertin - BP 90021
49137 LES PONTS DE CE cedex**

☎ **Tél. : 02 41 47 56 47**

@ secretariat@maineetloirebasketball.org
www.maineetloirebasketball.org

C.D.O.

Réunion tous les jeudis soir à partir de 16h :

☎ Vous pouvez nous joindre au : 02 41 47 03 26

Remplacement à très court terme (week-end) :

☎ 06 07 85 81 26

ATTENTION :

*Pour toutes informations à communiquer après 12h30 le vendredi,
merci de nous contacter sur le téléphone des remplacements à très
court terme (week-end)*

